Décision 22-DCC-03 du 24 janvier 2022

relative à la prise de contrôle exclusif de la société Groupe Oryx par la société Abénex Capital

Posted on: 25 janvier 2022 | Secteurs :

SERVICES

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Abénex Capital
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Groupe Oryx

Lire

Le texte intégral

134.35 Ko